

Critère 1.2

Les Enjeux de la formation B-B78, son déroulement et les conditions de passage aux épreuves de l'examen

L'apprentissage de la conduite dépasse le simple cadre technique de la maîtrise d'un véhicule. Elle répond à trois grands enjeux :

- **L'insertion socio-professionnelle, la sécurité routière et l'éco-citoyenneté**

1. Les enjeux de la formation

L'utilisation d'un véhicule est nécessaire dans notre quotidien (travail, étude, plaisir, santé, indépendance...). Le permis de conduire est donc nécessaire à tous, surtout lorsqu'on vit dans des lieux peu desservis par les transports publics.

De ce fait, rouler en sécurité est donc l'affaire de tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Et afin de limiter les risques d'accident et de limiter le taux de mortalité sur la route pour les différents usagers, un nouveau programme de formation est mis en place : le Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne (REMC)

L'objectif du REMC est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Les enseignants diplômés et formés vous accompagneront dans cette démarche.

L'éducation routière par le continuum éducatif est aussi un moyen de lutter contre la "non-civilisation" routières des moins jeunes.

Environ 20% des tués sur la route sont des jeunes conducteurs. Les accidents de la route ne sont pas une fatalité. C'est souvent la cause d'un mauvais comportement de l'Homme (alcool, drogues, vitesse, fatigue...)

Avant la formation, une évaluation d'environ 45 min soit sous forme de questionnaires en ligne, en véhicule ou sur simulateur sera effectuée afin de fixer un volume d'heure prévisionnel d'heures de formation.

Conditions administratives et d'âge

- **Âge requis** : L'examen théorique (code) peut être passé dès 15 ans (conduite accompagnée - AAC) ou 16 ans (voie classique). L'examen pratique de conduite peut être passé **dès l'âge de 17 ans**.
- **Prérequis** : Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR (pour les jeunes nés après 1988).

2. Le déroulement de la formation

La formation théorique (Le Code de la route - ETG)

L'élève étudie les 10 thèmes officiels (signalisation, partage de la route, premiers secours, etc.) via des cours encadrés ou des plateformes en ligne.

La formation pratique

Elle est dispensée par un enseignant de la conduite diplômé d'État Titre Professionnel ECSR ou BEPECASER et s'articule autour de **4 compétences clés** du livret d'apprentissage (maîtrise du véhicule à allure faible, circulation dans des conditions normales, situations complexes, conduite autonome).

Le volume d'heures minimum légal dépend de la boîte de vitesses choisie :

- **Permis B (Boîte manuelle)** : Un minimum de **20 heures** de conduite.
- **Permis B78 (Boîte automatique)** : Un minimum de **13 heures** de conduite. L'absence d'embrayage et de passage de vitesses permet généralement une progression pédagogique plus rapide.
- Les 5 premières de conduite peuvent être effectués sur simulateur en B ou B78 avec ou sans enseignant

3. Les conditions de passage à l'examen

Critère 1.2

Les Enjeux de la formation B-B78, son déroulement et les conditions de passage aux épreuves de l'examen

L'épreuve théorique générale (ETG)

- **Arrivée** : 15 min avant la l'heure de l'épreuve muni de sa pièce d'identité valide
- **Déroulement** : Un QCM électronique de **40 questions** administré par un opérateur agréé
- **Condition de réussite** : Obtenir un score minimum de **35 bonnes réponses sur 40** (5 fautes maximum). Le code reste valide pendant **5 ans** pour passer l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique de la conduite

A la suite de l'obtention de l'Epreuve Théorique Général du permis de conduire et de la validation des compétences du programme REMC, l'élève peut être présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Lors de cette épreuve, l'élève sera accompagné par un enseignant titulaire du Titre Professionnel ECSR ou du BEPECASER. L'élève sera muni de sa pièce d'identité.

- **Arrivée** : 30 min avant l'heure de l'épreuve muni de sa pièce d'identité valide
- **Déroulement** : L'épreuve dure au total **32 minutes** (dont environ 25 minutes de conduite effective en agglomération et hors agglomération). Elle est évaluée par un expert : Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Après avoir vérifié votre identité, celui-ci vous explique les modalités de l'examen :
- Installation au poste de conduite
- Une phase de conduite en ville, sur route et autoroute
- La réalisation de deux manœuvres différentes (marche arrière, rangement en créneau, freinage de précision...)
- Procéder à un parcours de conduite autonome de 5 minutes environ en suivant un itinéraire ou en se rendant vers une destination préalablement établie.
- 3 questions orales portant sur les vérifications intérieures/extérieures du véhicule, la sécurité routière et les premiers secours.

Tout au long de l'épreuve, vous devrez appliquer les règles du code de la route, adapter votre vitesse aux différentes situations dans un souci d'économie et de limitation de gaz à effet de serre, faire preuve de courtoisie envers les usagers vulnérables (cyclistes, piétons...)

- **Le barème de points** : L'inspecteur évalue les compétences selon une grille officielle notée sur **31 points** au total (compétences de conduite, questions et points bonus pour la courtoisie et l'éco-conduite).
- **Conditions de réussite** :
 1. Obtenir un minimum de **20 points sur 31**.
 2. Ne commettre **aucune faute éliminatoire (E)**, elles correspondent à des erreurs mettant directement en danger la sécurité du véhicule, des passagers et des usagers (non-respect flagrant d'un feu rouge ou d'un stop, un contresens ou toute intervention physique ou verbale de l'inspecteur)

Quel que soit le résultat de l'épreuve, vous pourrez visualiser votre résultat 24h après le passage de l'examen en consultant le site de la Sécurité Routière : Rendez-vous permis. Un mail peut vous être adressé pour vous y rendre.

En cas d'échec, un délai pour votre prochaine présentation à un examen sera appliqué en fonction de votre score. (Voir annexe)

En cas de réussite, vous pouvez télécharger et ou imprimer votre Certificat d'Examen du Permis de Conduire (valable 4 mois) en attendant d'effectuer vos démarches sur l'ANTS afin d'obtenir votre titre définitif de conduite.

Auto-école ACTION++

Siret 83902250600027- Agrément préfectoral : E19972000050-NDA :02973343397

54 Boulevard du Général de GAULLE 97200 Fort de France ☎ : 0596 55 72 81 / 0696 05 70 11